

## Plan Départemental de reprise des activités CYCLOSPORT

Ce plan Départemental vient **en complément de la Note de la CNS en date du 10 juillet 2020**, relative à la reprise des activités cyclistes UFOLEP.

Le respect des gestes barrières reste primordial et imposé par le Ministère des Sports dans un souci de sécuriser le plus grand nombre des licenciés et officiels de notre Fédération.

### Organisateurs :

- ✓ Le schéma habituel de constitution des dossiers de demande d'organisation reste inchangé. Rapprochez vous de la Préfecture Territoriale pour avoir connaissance des mesures locales.

### Calendrier :

**à retourner au Comité Départemental pour le 30 juillet 2020 au plus tard**

- ✓ Il est demandé aux clubs organisateurs ayant une course programmée, de **confirmer rapidement (avant le 30 juillet 2020) le maintien de l'organisation de leur course**. Dans ce cas, il est impératif de fournir au Comité Départemental la copie de l'autorisation municipale ou l'arrêté Préfectoral faisant foi.
- ✓ Il est demandé aux clubs organisateurs dont la course inscrite au calendrier, n'a pu se tenir, **de formuler par écrit la demande de report de la course et de la transmettre au Comité Départemental dans les meilleurs délais (avant le 30 juillet 2020), accompagnée de la copie de l'autorisation municipale ou l'arrêté Préfectoral faisant foi.**
- ✓ Le comité Directeur étudiera les demandes et sera décisionnaire du report des courses.
- ✓ Exceptionnellement pour cette saison 2020-2021, les clubs n'auront pas à régler la cotisation de 40 € nécessaire à l'achat des Maillots Départementaux et au matériel spécifique. Cependant, les clubs ne s'étant pas acquittés de cette somme pour la saison 2019-2020 devront les verser au Comité Départemental auquel cas ils se verront refuser leur demande de cartons.

### Organisation interne :

- ✓ Pour cette saison, les **engagements sur place sont à proscrire.** (Voir note CNS)
- ✓ Tout bénévole encadrant sur la course bénéficiera du matériel de protection nécessaire (gants, masque, gel hydroalcoolique, visière, etc...) **mis à disposition par l'organisateur.**
- ✓ **Le délégué sportif présent sur la course aura pour mission complémentaire de veiller au respect des normes sanitaires énoncées ci-dessus et relèvera tout manquement.**

## Important :

- ✓ Il vous est rappelé et encore plus en cette période, qu'il est **interdit de jeter des déchets sur la voie publique**.
- ✓ En dehors des épreuves, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut être respectée.

**En cas de dérive importante constatée, la Commission Sportive des activités cycloport se réserve le droit de revoir ce plan ou d'annuler la reprise des épreuves**



INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)

WJ03194.001.0001 - 20 avril 2020